

FD

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

TRIBUNAL ADMINISTRATIF  
DE CAEN

3 rue Arthur Le Duc  
BP 25086

14050 CAEN Cedex 4  
Téléphone : 02.31.70.72.72  
Télécopie : 02.31.52.42.17

lundi au vendredi 9h-12h

Caen, le 14/12/2021

Reçu le  
14 DEC. 2021  
Communauté de Communes STM

E21000071 / 14

M. le Président de la communauté de communes  
Seulles Terre et Mer  
10 place Edmond Paillaud - BP 24  
14480 CREULLY SUR SEULLES

Dossier n° : E21000071 / 14  
(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE ENQUETEUR

**Objet** : Modification n° 2 du PLU de la commune de Creully sur Seulles

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle le président du tribunal a désigné Monsieur Yann DRUET, ingénieur en génie rural à la retraite, demeurant 600 rue de la Mare, IFS (14123) (tel : 02.31.83.19.83 ; portable : 06.80.46.47.10) en qualité de commissaire enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique citée en objet.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R. 123-9 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les lieux, jours et heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,

  
David DUBOST

Handwritten text in the top left corner, possibly a date or page number, including the number "872".

Handwritten signature or initials in the lower center of the page.

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE CAEN

29/11/2021

N° E21000071 /14

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Vu enregistrée le 22/11/2021, la lettre par laquelle M. le Président de la communauté de communes Seulles Terre et Mer demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet : *la modification n° 2 du PLU de la commune de Creully sur Seulles* ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L. 123-1 et suivants et R. 123-5 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment l'article L. 153-41 ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2021 ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : M. Yann DRUET est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 2** : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

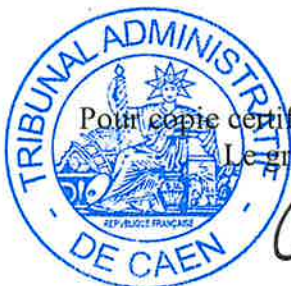
**ARTICLE 3** : La présente décision sera notifiée à M. le Président de la communauté de communes Seulles Terre et Mer et à M. Yann DRUET.

Fait à Caen, le 29/11/2021.

Le Président,

SIGNÉ

Hervé GUILLOU



Pour copie certifiée conforme à l'original,  
Le greffier en chef,

David DUBOST

